

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
VILLE DE NICE

PCMI 12-1
DOSSIER D'ÉVALUATION
DES INCIDENCES DU PROJET

VILLA LE PLATEAU DES ANGES
PARCELLES IK 49/107/108

14 MARS 2024

PAYSAGISTE:



ATELIER HERVÉ MEYER - PAYSAGISTES

4 RUE DES ARDISONS - VILLA ANGÉLIQUE
06110 LE CANNET - FRANCE

TEL: 04 92 18 98 21 - MOB: 06 60 98 22 84
CONTACT@HERVEMEYER.COM
WWW.HERVEMEYER.COM

ARCHITECTE:

Giancarlo Morruzzi

Via Sergio Forti, 41
00144 Roma - ITALIE

MAITRE D'OUVRAGE:

Fredrik Holmstrom

Sturegatan, 6
11435 Stockholm - SUEDE

ANNEXE PARTIE I - DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

PROJET

La présente demande de défrichement concerne la réhabilitation de 4 villas et l'aménagement paysager d'une propriété privé, pour une surface d'environ 12 000m².

Cela concerne :

- La réhabilitation de 4 villas qui seront reconstruite sur les emprises existantes et répondant aux normes administratives en vigueur.
- La construction d'un terrain de Padel sur l'emprise d'un réservoir en béton à vocation de réserve d'eau pour la lutte contre les incendies.
- La suppression de 2 arbres comportant un risque pour les biens et les personnes (selon Expertise phytosanitaire).
- La plantation de 51 arbres, et d'arbustes en pleine terre afin de résorber les cicatrices paysagères dû à l'absence d'entretien depuis plusieurs décennies.

La végétation sera essentiellement composée d'essences locales et d'espèces typiques de la garrigue environnante.

Les sujets existants et conservés sur la propriété seront protégés pendant toute la durée des interventions de restauration et feront l'objet d'une veille sanitaire.

PROTECTION DU PATRIMOINE EXISTANT

Afin de répondre à la nécessité de conservation des sujets existants et conservés, des mesures de préservation seront mises en places pendant la durée du chantier:

- Des mesures de sauvegarde et des périmètres de protection des arbres seront établis par des professionnels réputés de l'Art du jardin, et ce dès l'ouverture du chantier.
- Les arbres seront isolés et protégés par des claies en canisses ou similaires dans un périmètre correspondant à l'aplomb de la frondaison des arbres concernés, afin d'éviter tout compactage du système racinaire en cours de travaux. Le tronc sera isolé par une structure en tasseaux de bois.
- L'entreprise de jardin assurera une veille permanente pendant la durée des travaux et s'assurera des bonnes interactions avec les autres corps d'état. Elle s'assurera du respect des périmètres de protection établis et avertira l'entreprise de réalisation des ouvrages en cas de prise de risque pour le sujet.
- Pendant la durée du chantier, toute interaction avec un arbre motivera une nouvelle observation sur site de la part d'un expert. Toutes dispositions seront prises par le professionnel de l'Art afin de diagnostiquer et apporter les solutions adéquates.

Toutes tailles, même de petits diamètres devront faire l'objet d'une section avec des outils ad hoc, préalablement désinfectés et de nouveau désinfectés entre chaque arbre pour limiter la transmission de maladies.

Les racines ou branches taillées seront traitées pour éviter les infections.

Dans tous les cas l'entreprise fera ses recommandations écrites au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Oeuvre.

Tous les arbres seront étiquetés et numérotés.

TRANSPLANTATION DES ARBRES

Afin de garantir la réussite des transplantations, ces opérations seront effectuées idéalement en période de repos végétatif entre les mois d'Octobre et de Mars:

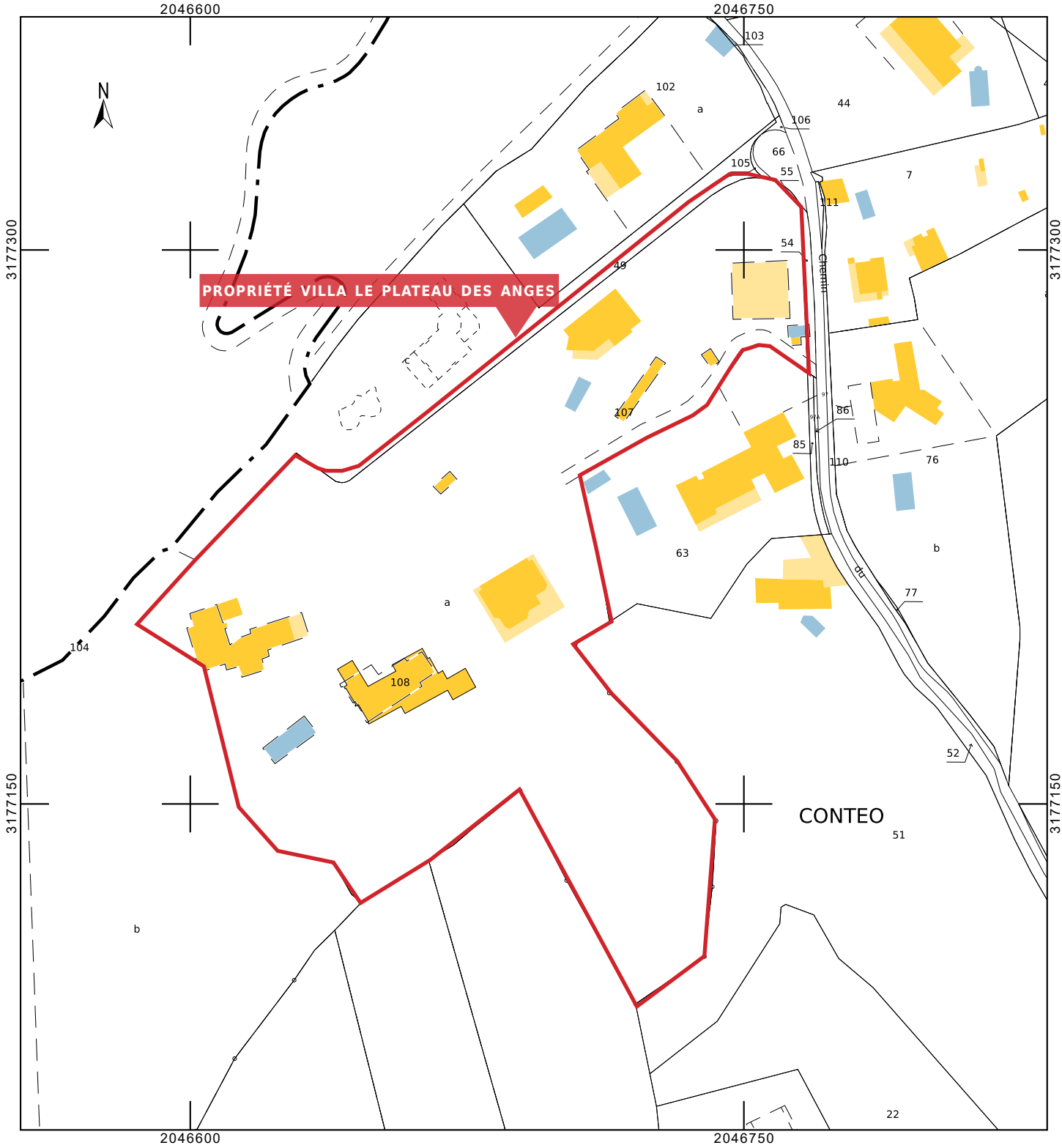
- Une taille de préparation selon les règles de l'art, avec suppression des branches malades, mortes ou cassées, et l'utilisation de cicatrisants appropriés pour les grosses coupes.
- Les fouilles seront réalisées à la main ou par engins mécaniques adaptés en tranchée autour des troncs et adaptée au diamètre des mottes nécessaires de chaque arbre, en prenant soin des systèmes racinaires et des branches. Une application systématique de désinfectant ou cicatrisant type KANTERTOX ou QUINOCHANCRE sera effectuée sur les grosses plaies qui seront rafraîchies.
- Les arbres seront immédiatement transplantés sur site afin de limiter les étapes de manutentions qui pourraient fragiliser le sujet et provoquer un stress.
- Lors de la plantation, le sujet subira un plombage hydraulique afin de s'assurer qu'aucune poche d'air n'affecte le système racinaire. Un arrosage manuel sera mis en place de manière régulière jusqu'à la bonne reprise du sujet.
- La transplantation s'accompagnera d'un amendement en fumures organiques garantissant une alimentation du système racinaire.

ANNEXE PARTIE IB - LOCALISATION DU PROJET



ANNEXE PARTIE IB - PLAN CADASTRAL

Emprise cadastrale de la propriété
IGN - Géoportail



ANNEXE PARTIE 1B - EMPRISE TEMPORAIRE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX



ANNEXE PARTIE IB - PLAN DE MASSE EXISTANT

ÉCHELLE 1/600^{ÈME}



ARBRES EXISTANTS SUR LA
PROPRIÉTÉ AUJOURD'HUI : 156 UNITÉS

- LÉGENDE:
- Arbres existants à conserver sur place: 140 unités
 - Arbres existants à transplanter: 13 unités
 - Arbres existants dégradés à couper et remplacer par des arbres d'essences adaptées: 3 unités

NOTA: Le plan ci-contre permet exclusivement d'indiquer la position des arbres existants. Il ne peut être considéré comme exact.
Pour toute implantation bâti, se référer strictement au plan du cabinet Moruzzi Arch.

ANNEXE PARTIE 1B - PLAN DE MASSE PROJET

ÉCHELLE 1/600^{ÈME}



ARBRES EXISTANTS SUR LA
PROPRIÉTÉ AUJOUR’HUI : 156 UNITÉS

ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ
À L’ISSUE DU PROJET : 210 UNITÉS

LÉGENDE:

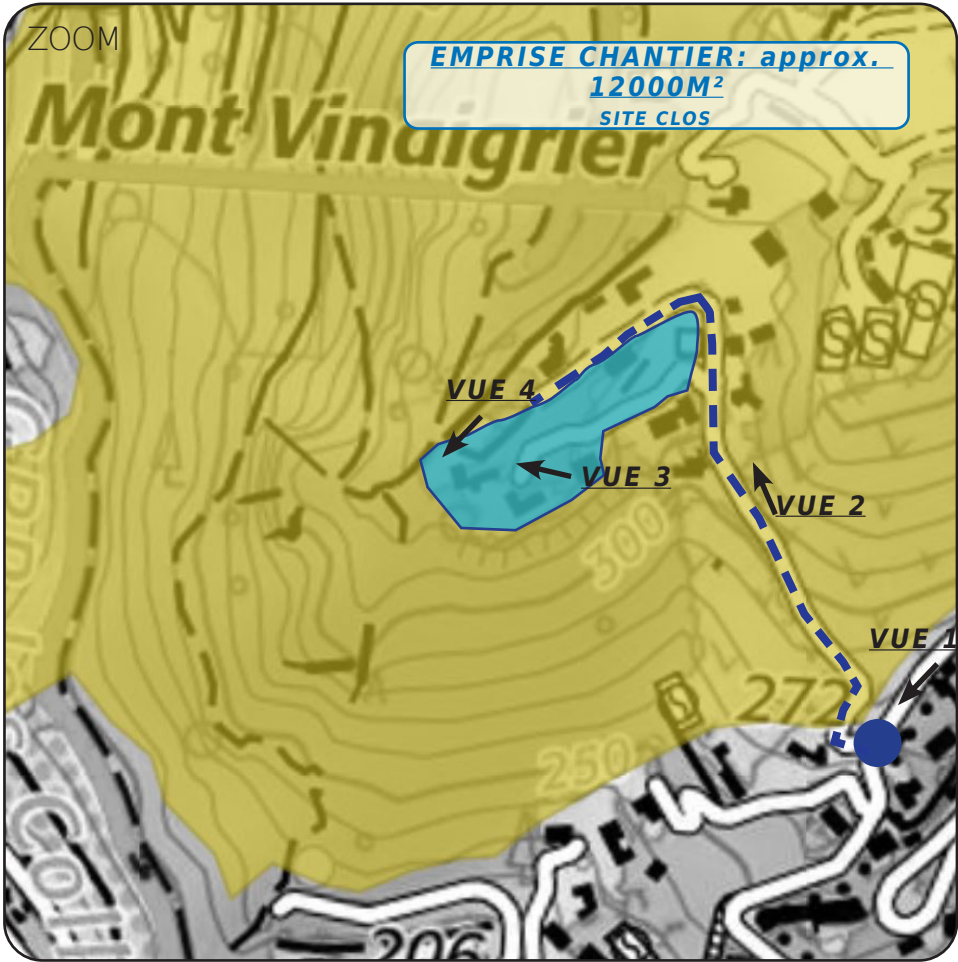
- Arbres existants à conserver sur place: 140 unités
- Arbres existants à transplanter: 13 unités
- Arbres existants dégradés à couper et remplacer par des arbres d’essences adaptées: 3 unités
- Arbres à planter: +57 unités

NOTA: Le plan ci-contre permet exclusivement d’indiquer la position des arbres existants. Il ne peut être considéré comme exact.
Pour toute implantation bâti, se référer strictement au plan du cabinet Moruzzi Arch.

ANNEXE PARTIE 2 - CARTE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



ANNEXE PARTIE 2 - CARTE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



ANNEXE PARTIE 3 - CARTE DE LOCALISATION DES MILIEUX ET ESPÈCES





ATELIER HERVÉ MEYER - PAYSAGISTES

4 RUE DES ARDISONS - VILLA ANGÉLIQUE
06110 LE CANNET - FRANCE

TEL: 04 92 18 98 21 - MOB: 06 60 98 22 84
CONTACT@HERVEMEYER.COM
WWW.HERVEMEYER.COM

©TOUS DROITS RÉSERVÉS - 2023
PROPRIÉTÉ ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE
DE AHM - ATELIER HERVÉ MEYER.
TOUTE REPRODUCTION MÊME PARTIELLE SUR SITE
EST INTERDITE.